

d'une telle exhibition traînera aux gémonies l'image du traître qui vendit son sang aux ennemis de son pays.

Timoléon fit vendre comme esclaves, pour leur imprimer une flétrissure de plus, les statues des tyrans de Syracuse, et qui sait, car

Les destins et les flots sont changeants,

ce qui serait réservé à la statue du major-général Martin, né à Lyon et mort au service de l'Angleterre?

Nous ne savons quels arguments on peut faire valoir pour défendre la résolution, que nous avons appelée fatale, du 20 août 1840, car nous ne pensons pas qu'on s'appuie sur l'importance de la somme léguée! nous avons prouvé, nous le croyons du moins, qu'une récompense nationale ne devait être que le prix de grandes vertus, de grands talents ou de grands services et jamais, quelle qu'en fut la quotité, l'échange d'une somme d'argent.

En terminant cet article déjà trop long, nous dirons même que la pose de la statue doit avoir lieu sans pompe, sans éclat; que ce doit être une fête de famille et non une fête populaire. Il est des souvenirs qu'il ne faut pas réveiller, il est des situations qu'il faut savoir accepter. Dans une fête de famille circonscrite dans les murs de l'Ecole, on ne verra, on ne devra voir que le bienfaiteur et le bienfait; on pourra se montrer sobre de discours et d'appareil; il suffira d'exalter comme donateur l'homme qui, loin de son pays, et prêt à quitter la vie, a songé au peuple lyonnais, à ce peuple de travailleurs, dont il avait fait partie et qu'il a voulu au-delà du trépas, faire participer à sa fortune; et l'on battra des mains et les heureux faits par le général Martin ne connaîtront de lui que sa munificence. Si, au contraire, on persiste dans la fatale pensée de 1840, ne devra-t-on pas convoquer à cette cérémonie tout ce que Lyon renferme d'honorable, de haut placé; parmi